

La Suisse à la 9^e place du Classement mondial de la liberté de la presse : Fragilité économique et déficits législatifs

Le score de la Suisse est resté stable et notre pays occupe, comme l'an dernier, le 9^e rang dans le Classement mondial de la liberté de la presse 2025 publié ce vendredi par RSF. La Suisse se situe ainsi parmi les pays où la situation est jugée « plutôt bonne », sans rejoindre le groupe de tête de ceux, de moins en moins nombreux, où elle peut être qualifiée de « bonne ». L'environnement législatif reste insuffisamment protecteur sur plusieurs points et les médias en Suisse n'échappent pas à la tendance observée cette année par notre organisation à l'échelle mondiale, celle de la fragilisation économique.

L'année 2024 aura été marquée par des plans d'économies de grande ampleur au sein des médias suisses qui fragilisent un paysage médiatique historiquement très diversifié mais qui l'est de moins en moins. La pérennité même d'une offre d'informations fiables et d'intérêt général, en particulier dans les régions périphériques, devient incertaine.

Face à cette situation, une nouvelle politique des médias est plus que jamais nécessaire. Elle doit avoir pour but de soutenir les médias dans leur nécessaire transition numérique et de leur permettre de retrouver à terme un modèle d'affaires pérenne :

- L'aide aux médias doit être repensée et ne plus être limitée à des subventions à la distribution postale mais englober aussi l'offre numérique.
- Une protection adéquate du droit d'auteur et des droits voisins sur les plateformes doit être instituée
- La philanthropie doit être considérée comme l'une des sources de financement possible des médias et encouragée comme telle.
- Le financement du service public ne doit pas être réduit.

*« Toute forme de soutien aux médias doit s'accompagner de garanties rigoureuses empêchant les pouvoirs publics d'influer, directement ou indirectement, sur le contenu éditorial des médias soutenus, souligne le secrétaire général de RSF Suisse **Denis Masméjan**. C'est à nos yeux une condition sine qua non qui mérite une attention d'autant plus soutenue que les projets d'intervention de l'Etat se multiplient, notamment dans les cantons. »*

Sur le **terrain législatif**, le Parlement fédéral n'a toujours pas clarifié la portée de la loi fédérale sur les banques pour exclure l'application des dispositions pénales sur le secret bancaire aux journalistes utilisant – dans le respect de leurs règles professionnelles – des données bancaires dont l'origine serait illégale. [RSF Suisse continue à le déplorer et à exiger une adaptation législative](#) afin de mettre l'ordre juridique suisse en conformité avec les standards découlant, notamment, de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Par ailleurs, les nouvelles dispositions destinées à faciliter le prononcé par un juge civil de mesures dites « provisionnelles » permettant de bloquer préventivement la publication d'un média touchant à la réputation d'autrui sont entrées en vigueur le 1er janvier de cette année. Il est encore trop tôt pour juger des effets de ce durcissement. Mais il devra impérativement appeler, de la part des tribunaux, une extrême prudence. L'expérience a malheureusement montré jusqu'ici que ceux-ci sont trop souvent réticents à faire passer la liberté de la presse, pourtant garantie constitutionnellement, avant la stricte application de la loi.

RSF Suisse se félicite toutefois que le Tribunal fédéral – dans le domaine du droit pénal cette fois – ait clairement accordé la prééminence à la liberté de la presse en [acquittant une journaliste de la RTS](#) condamnée par la justice genevoise pour violation de la loi sur les armes lors de la réalisation d'un reportage.

Enfin, contrairement à l'Union européenne, la Suisse ne possède pas de **réglementation des plateformes numériques**. Annoncé il y a deux ans, le Conseil fédéral n'a toujours pas publié son avant-projet. Or le pouvoir qu'ont aujourd'hui les grandes entreprises technologiques sur la formation du débat public est immense.

*« L'enjeu est particulièrement important en Suisse, dans un système de démocratie directe, note **Isabelle Cornaz**, présidente de RSF Suisse. Il est important de pouvoir encadrer le fonctionnement de ces plateformes, où s'informent un nombre croissant de citoyennes et de citoyens, afin que nous puissions conserver le droit à être informé de manière fiable et transparente, nous forger librement notre opinion, sans être prisonnier de contenus qui nous sont présentés par un système opaque d'algorithmes ».*

RSF exhorte les grandes plateformes à visibiliser les sources d'information fiable, en intégrant la [Journalism Trust Initiative \(JTI\)](#) à leurs services numériques, ainsi qu'à développer des modèles de rémunération équitables pour les médias.